

JanaSchool

CALCUL DES REDUCTIONS D'IMPÔT

Faire un don vous permet de bénéficier d'une réduction d'impôt de **66%** sur vos dons.

Un exemple pour illustrer cette réduction :

Je donne **100 €** et actuellement je paie **1.000 €** d'impôt sur le revenu.

Et bien une déduction de **66 €** sera faite sur votre impôt. Vous ne payerez donc plus que **934 €**.

Autrement dit, en donnant **100 €** je récupère **66 €**. Je n'ai « sorti de ma poche » que **34 €**.

Dans cet exemple, pour bénéficier de la réduction maximum sur l'année en cours, je peux donner jusqu'à **20%** de mon impôt sur le revenu, soit **200 €**. Je bénéficierai de **132 €** de réduction.

Autrement dit, en donnant **200 €** je récupère **132 €**. Je n'ai « sorti de ma poche » que **68 €**.

Évidemment, lorsqu'un don est fait, vous pouvez immédiatement télécharger votre justificatif de versement que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenu de cette année.

REPORT DES DONNÉS DEPASSANT LE PLAFOND

Lorsque le montant des dons dépasse la limite de 20 % du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 années suivantes et ouvre droit à la réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

En cas de nouveaux versements au titre des années suivantes, les excédents reportés ouvrent droit à la réduction d'impôt avant les versements de l'année. Les excédents les plus anciens sont retenus en priorité.

Pour plus d'information, rendez-vous sur le site officiel du Service Public :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F426.xhtml#N10149>